



## ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE / ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE ET DE FORMATION FORMULAIRE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Date limite de dépôt : 7 mai 2010

(Votre demande doit être parvenue au Conseil des arts de Montréal avant 17 h)

RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET ET SON DEMANDEUR		
Titre de l'activité :		
Résumé de l'activité :		
<i>(Maximum 100 mots)</i>		
Date :		
Heure :		
Durée :		
Lieu :		
Combien de personnes comptez-vous accueillir ?		De la relève
		Au total
Nom de l'organisme :		
Forme juridique :		
Répondant(e)	Nom :	
	Titre :	
	Adresse complète:	
	Téléphone :	
	Télécopieur :	
	Courriel :	
	Site Web :	
Montant du financement demandé :	<i>Ne doit pas dépasser 500 \$ pour une activité de réseautage ou 1000 \$ pour une activité réseautage et de formation</i>	

### Renseignements nécessaires à la demande de financement

- Formulaire de demande dûment complété
- Description de l'activité
- Objectifs et besoins auxquels répond cette activité
- Mission et historique de l'organisme
- Méthodes, outils et ressources utilisés pour rejoindre les artistes de la relève
- Budget du projet

CONSEIL DES ARTS  
DE MONTRÉAL



10<sup>e</sup> anniversaire  
Forum jeunesse  
de l'île de Montréal

# SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE ET DE FORMATION-RÉSEAUTAGE

Ce programme est réalisé grâce aux appuis du Conseil des arts de Montréal (CAM) et du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM) dans le cadre du projet *Outiller la relève artistique montréalaise*.

## 1- OBJECTIFS

- Favoriser les rencontres et les échanges d'informations ;
- Développer des réseaux chez les artistes de la relève<sup>1</sup> et les travailleurs culturels;
- Favoriser la mise en réseau des artistes et travailleurs culturels de la relève avec l'ensemble de la communauté artistique montréalaise.

## 2- CLIENTÈLES ADMISSIBLES

- Organismes à but non lucratif
- Associations et regroupements professionnels
- Coopératives

L'organisme doit avoir son siège social sur le territoire de l'île de Montréal et avoir au moins un an d'incorporation à la date de dépôt.

## 3-CONDITIONS GÉNÉRALES

### ▪ Inscription :

- Date limite d'inscription : Vendredi 7 mai 2010
- (Votre demande doit être parvenue au Conseil des arts de Montréal avant 17 heures)
- Dates de réalisation de l'activité : **Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2010**
- Acheminer votre demande au :
- Conseil des arts de Montréal
- a/s Cynthia Bellemare, coordonnatrice – Relève artistique
- 1210, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1L9

### ▪ Documents à produire :

- Formulaire d'inscription
- Mission et bref historique de l'organisme (une page)
- Objectifs et description du projet, incluant la clientèle visée, les participants, les outils de promotion et les ressources nécessaires à la réalisation de l'activité (une à deux pages)
- Budget équilibré de l'activité

### ▪ Projets admissibles :

- Les activités de réseautage permettent la rencontre d'artistes de la relève et de travailleurs culturels (entre eux et/ou avec des artistes professionnels chevronnés ou des travailleurs culturels aguerris). Elles peuvent avoir lieu lors d'événements, de réunions annuelles, de colloques, de symposiums, etc. Les activités doivent favoriser l'échange d'informations et être ciblées pour la relève.
- Les activités de formation-réseautage combinent à l'activité réseautage une partie formation sous forme d'atelier, de conférences ou de cours. Le contenu vise à doter les artistes et les travailleurs culturels de la relève d'outils favorisant leur intégration au milieu professionnel.

---

<sup>1</sup> La relève englobe les artistes en début de carrière qui se consacrent essentiellement au développement de leur pratique et de l'avancement de l'art dans un contexte professionnel. L'artiste professionnel de la relève a acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, il crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, il possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline, et a diffusé ses œuvres au moins une fois en public dans un contexte professionnel. Il a moins de trente-cinq ans (35) et réside dans la région de Montréal depuis au moins douze mois.

– Définition proposée par *Outiller la relève artistique montréalaise*

▪ **Projets inadmissibles :**

- Les projets de création, de production ou de diffusion
- Les projets en provenance d'établissements d'enseignement public ou privé

▪ **Montant maximal accordé :**

- 500 \$ pour une activité de réseautage
- 1 000 \$ pour une activité de formation-réseautage

**Pour un maximum de 1 000 \$ par année par organisme pour les activités se réalisant au cours d'une même année.**

#### **4- ÉVALUATION**

Les projets sont évalués et sélectionnés par un comité soumis aux règles internes du Conseil des arts de Montréal. Les recommandations du comité de sélection sont présentées au CAM et au FJIM qui procèdent à l'approbation des projets retenus. Les décisions du comité de sélection sont finales et sans appel.

Le comité de sélection, composé d'au moins trois personnes, se répartit comme suit : un membre nommé par le CAM, un membre nommé par FJIM et une personne en provenance d'un organisme qui œuvre auprès de la relève. Les membres sont reconnus pour leur compréhension des questions qui entourent le développement professionnel des artistes de la relève et leur insertion au milieu professionnel. Le coordonnateur agit à titre de secrétaire du comité, sans en être membre, ni avoir droit de vote.

Les membres du comité de sélection et le coordonnateur sont soumis aux règles d'éthique et de déontologie du Conseil des arts de Montréal. Le comité évalue les demandes au mérite. Il tient compte, entre autres, de la validité des objectifs poursuivis, de la pertinence et de la faisabilité du projet, de la qualité des informations transmises et de l'accessibilité de l'activité auprès du plus grand nombre possible d'artistes et de travailleurs culturels de la relève. Le comité donne une priorité aux activités offertes auprès de clientèles peu desservies et jugées difficiles à rassembler.

#### **5- OBLIGATION DE L'ORGANISME**

- Le demandeur remet dans le mois qui suit la réalisation du projet un bilan mentionnant l'atteinte ou non des objectifs, la liste des participants, les outils de communications utilisés et un rapport financier.
- L'organisme fait mention du soutien dans tous les documents de promotion et de publicité touchant l'activité en reproduisant les logos d'Outiller la relève artistique montréalaise, du Conseil des arts de Montréal et du Forum jeunesse de l'île de Montréal.

#### **6- DÉPENSES ADMISSIBLES**

Les frais admissibles sont :

- Les honoraires professionnels
- L'achat et la production de matériel pédagogique
- Les services d'un traiteur
- Les frais de promotion
- La location d'une salle et du matériel technique

#### **7- RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour vérifier l'admissibilité de votre activité ou pour de plus amples renseignements sur les projets d'Outiller la relève artistique montréalaise, veuillez communiquer avec :

Cynthia Bellemare, coordonnatrice - relève artistique, Conseil des arts de Montréal

Tél : 514.280.3724 ▪ Courriel : [cbellemare.p@ville.montreal.qc.ca](mailto:cbellemare.p@ville.montreal.qc.ca)